

## **LES BOHEMIENS DE BASSE-NAVARRRE ET SOULE (PAYS BASQUE) A TRAVERS LES ACTES D'ETAT CIVIL, LES REGISTRES PAROISSIAUX, OU DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DU 19<sup>ème</sup> SIECLE**

Cet article fait suite à la parution de mon livre « Bohémiens » aux éditions « Gatzain » en 2009. Il a pour but d'essayer d'apporter un éclairage sur l'histoire des Bohémiens au Pays Basque, plus particulièrement au 19<sup>ème</sup> siècle en Basse-Navarre et en Soule : Depuis quand apparaissent-ils sur les actes d'état civil? Y étaient-ils toujours désignés comme Bohémiens? Quels étaient leurs métiers ? Vivaient-ils en communauté ? Habitaient-ils dans des maisons ou n'étaient-ils que de passage ? Peut-on les repérer à leurs noms de famille ou certains n'étaient-ils qualifiés de bohémiens qu'à cause de leur mode de vie ? Quels pouvaient être leurs rapports avec les locaux et avec les autorités ?

La zone étudiée est celle de l'ancien arrondissement de Mauléon, comprenant la Basse-Navarre et la Soule. Mes sources principales sont un recensement des Bohémiens effectué en 1860, demandé par le Préfet au Sous-Préfet de Mauléon, les registres de la prison de St Palais et du dépôt de mendicité de Bayonne, et les actes d'état civil. J'ai étudié deux communes de plus près, Irissarry où le nombre de gens listés était assez important, mais aussi Menditte en Soule, où 7 personnes étaient listées et dont on dit aujourd'hui encore qu'il s'agit d'un village de Bohémiens. (« Buhamiak Mendikotako »).

### **Depuis quand trouve t-on les Bohémiens sur les actes d'Etat civil ou les registres paroissiaux?**

Les premières mentions de Bohémiens que j'ai trouvées sont antérieures au 19<sup>ème</sup> siècle, sur des actes de baptêmes en Soule. A Chéraute, elles concernent un couple de Bohémiens et vagabonds qui ont un enfant en 1683, un autre couple dont le père est bohémien au service du Roi dans les armées et la mère bohémienne en 1689, et un dernier couple de Bohémiens en 1696. A Ordiarp, une Bohémienne fait baptiser son enfant en 1736, qu'elle a eu avec un Gotinois. A Alos en 1741 et 1747, un Tardésien et un Larraintar font baptiser leurs enfants qu'ils ont eus avec deux Bohémiennes. Enfin à Ossas en 1776, Pierre le « bohame » et Catherine aussi bohémienne font baptiser leur enfant illégitime.

Dans les 7 cas, les femmes ne sont désignées que par le prénom.

Même cas de figure à Irissarry où en 1740, un acte annonce le décès de Marie la « boémiene » puis en 1741 le mariage de Gratianne surnommée Camucha avec un Basque.

Par contre à partir de l'établissement de l'état civil en France en 1792, les Bohémiens seront enregistrés sur les actes avec des noms de familles et des prénoms, comme le prévoit la loi pour tous les Français. Comment ces noms de familles leur ont-ils été attribués ? Apparemment dans beaucoup de cas comme aux autochtones, en prenant soit le nom, en langue basque, d'un lieu expliquant où ils habitent, ou celui d'un village ou d'un métier. Ces noms de famille n'étaient donc pas exclusivement attribués aux Bohémiens. Il a pu aussi se passer un phénomène connu pour les Tsiganes d'autres régions d'Europe, l'attribution du nom d'une personne du pays qui les logeait ou les protégeait.

Parmi les noms de famille les plus cités dans la liste de 1860 (voir en fin d'article), certains apparaissent dans l'état civil avant 1820, pour des familles de Bohémiens, tondeurs ou vanniers.

Parmi les actes, j'ai aussi retrouvé des personnes qui faisaient partie des 475 Bohémiens (hommes, femmes, enfants) du Pays Basque de France raflés en 1802 et envoyés dans des dépôts de mendicité, aux travaux forcés ou à l'armée sur ordre du préfet. Les survivants avaient été libérés en 1805. Certains étaient donc revenus s'installer au Pays Basque.

### **Les noms de la liste de 1860 et les professions**

La liste de 1860 diffère suivant les circonscriptions. Dans les cantons de St Palais et Iholdy, une colonne est réservée au nom de la maison qu'habitent les Bohémiens. Dans ceux de St Etienne de Baigorry, St Jean Pied de Port et en Soule, elle contient des observations faites par les commissaires de police. En Haute-Soule, il est précisé que les deux Bohémiens habitent depuis longtemps dans la commune et qu'il n'y a jamais eu de plainte contre eux. A Menditte, ils ne seraient là que depuis quelques mois et mendient continuellement dans les communes du canton. Dans le canton de St Etienne de Baigorry, ils sont installés depuis 15 ans, 25 ans, ou depuis longtemps. A Saint Jean Pied de Port, on apprend qu'ils ont tous été chassés de la commune. A Saint Jean le Vieux, que le maire, l'adjoint et les membres du conseil municipal verraient avec plaisir tous ces Bohémiens chassés du département. A Arnéguy, la demeure de la seule famille listée serait le rendez-vous de tous les gens sans aveu, étant sur le point de l'extrême frontière. A Jaxu, Bustince et Bussunarits, aucune observation n'est faite. Les autres villages ne renferment aucun Bohémien et ils ne font qu'y passer pour mendier.

Sur la liste de 1860 sont recensées 256 personnes :

2 en Haute-soule à Licq, 7 en Basse-Soule à Menditte, 147 dans les cantons de Saint-Palais et Iholdy, 60 dans le canton de St Jean Pied de Port et 40 dans celui de Saint Etienne de Baigorry.

Je n'ai pas retrouvé sur les actes toutes les personnes de la liste de 1860, d'abord parce que je n'ai pas étudié tous les villages, mais aussi parce qu'il semblerait que tous les Bohémiens ne soient pas enregistrés à l'état civil. En effet au moment de se marier, un grand nombre de Bohémiens ne fournissent pas leur acte de naissance mais un acte de notoriété. Cet acte dressé devant le juge de paix était délivré pour suppléer au défaut d'acte de naissance.

D'autre part, beaucoup d'enfants sont nés hors mariage, et ont donc été déclarés dans un premier temps sous le nom de la mère. Certains sont ensuite reconnus par le père, ou du moins le mari de la mère. Des familles se déplaçant d'un village à l'autre, les recenseurs de la liste de 1860 ont peut-être inscrit des enfants sous le patronyme du chef de famille.

Enfin, je n'ai fait aucune recherche en Navarre espagnole, alors qu'il semblerait que beaucoup de Bohémiens aient fait des allées venues.

Les professions sont précisées pour la Haute Soule et le canton de St Jean Pied de Port seulement. Le Bohémien de Licq est tondeur. Dans le canton de St Jean Pied de Port, il y a 15 adultes sans profession, 11 mendiants ( dont 9 femmes), 2 tondeurs, 3 vanniers, 2 chiffonniers, 1 laboureur, 1 ménagère, 1 journalier et 24 enfants de moins de quinze ans.

Pour la période de 1807 à 1893, sur 160 actes de naissances environ que j'ai recueillis et qui concernent cette population bohémienne, une cinquantaine porte la mention de bohémien pour l'un des parents ou les deux (dont 2 seulement en Soule), une autre cinquantaine précise la profession de tondeur de mulets, vannier ou rempailleur généralement pour le père. Pour les autres sont mentionnés le statut de mendiant ou de journalier, ou plus rarement une autre profession (chiffonnier, charbonnier, ménétrier, pêcheur). Enfin certains actes ne comportent aucune précision, mais je les ai retenus puisqu'ils concernaient des naissances dans des familles déjà repérées sur d'autres documents.

Dans tous les corpus assez importants de personnes ayant un même nom de famille, on trouve des membres avec les mentions de : bohémien (ne), tondeur de mulets, faiseur de corbeilles (ou rempailleur ou vannier) et mendiant (e). Certaines personnes passent d'ailleurs de la profession de tondeur à vannier au cours de leur vie.

### **Le village d'Irissarry**

Le recensement d'Irissarry compte 36 personnes ayant 7 patronymes différents. Dans les registres d'état civil apparaissent également, à la même époque et qualifiés de bohémiens 5 autres patronymes. D'autres personnes encore exercent les professions de tondeurs ou vanniers : 6 nouveaux noms de famille dont 3 apparaissent dans le recensement des Bohémiens d'autres villages.

De 1809 à 1874, 17 personnes sont qualifiées de Bohémiennes sur les actes, dont 15 pour des naissances : 9 enfants sont nés de couples mariés, 6 de pères inconnus.

Pour une même personne, le qualificatif « bohémien » n'est pas toujours employé. On le trouvera seulement dans certains actes.

Un acte de naissance de 1796 signale un témoin « laboureur », un autre « ngt » et le père de l'enfant « espagnol ». Les témoins seront déclarés « Bouhème » ou tondeurs quelques années plus tard, et le père fera partie de la liste des Bohémiens raflés de 1802. En 1817 une femme décédée dont le nom est illisible est marquée bohémienne sur l'acte et « egipcienne » sur le récapitulatif des décès de l'année.

Certaines familles de Bohémiens sont installées dans le village depuis longtemps. On peut établir dans le village la descendance directe d'un couple ayant une fille en 1808, et dont un arrière petit enfant naîtra en 1874.

Pour certaines familles de la liste de 1860, dont je n'ai retrouvé aucun enfant ou seulement le dernier sur les actes, j'ai d'abord pensé que la famille était nouvellement installée dans le village. Mais il pourrait bien y avoir une autre raison à cette unique déclaration.

Des habitants d'Irissarry, rencontrés aujourd'hui, se souviennent de Bohémiens basques qui venaient s'installer durant l'été au bord de l'eau dans le village il y a une soixantaine d'années seulement. Ces témoins disent ne pas savoir ou partaient ensuite les Bohémiens pendant l'hiver. Le même phénomène existait aussi à Baigorri. J'ai alors vérifié à quelle période de l'année étaient nés les Bohémiens déclarés sur l'état civil d'Irissarry. Tous ceux nés dans les bordes sont nés entre septembre et avril, excepté un au mois d'Aout. Leurs frères et sœurs ont donc pu être déclarés à l'Etat civil d'autres villages du Pays Basque, pendant les pérégrinations estivales de leurs familles, ou peut-être aussi ne pas avoir été déclarés du tout.

### **Le village de Menditte**

Seules deux personnes sont qualifiées de bohémiennes sur les actes de naissance de l'an 3 à 1859 : un tondeur de mulet et une jeune femme de Lohitzun de passage chez lui. Mais on trouve 9 familles de faiseurs de paniers ou vanniers, dont 5 portent le même patronyme que des Bohémiens du Pays Basque.

L'une de ces familles compte également parmi ses membres un faiseur de fuseaux, un pêcheur, un ménétrier et un musicien.

Les membres masculins de deux autres familles, ayant aussi des patronymes de Bohémiens, exercent les professions de tondeurs ou journaliers. Les femmes ou les personnes âgées de ces familles sont quant à elles mendiantes.

Un acte de décès concerne en 1840 une Bohémienne de 80ans.

### **Les mariages**

Bien que cette recherche s'appuie principalement sur des documents du 19<sup>ème</sup> siècle, je voudrais citer un des textes des Etats de Navarre de 1782 sur cette question des mariages.

Rappelant que les Bohêmes continuent à se répandre dans le pays malgré les mesures prises, ce texte parle d'un « mal bien plus sensible : c'est que les Bohêmes de l'un et de l'autre sexe entraînent les regnicolles (habitants du pays) dans leurs débauches et contractent mariage avec eux ». Il est donc proposé de conduire les mâles aux galères et les femmes au dépôt de mendicité. Il est aussi défendu aux sujets de contracter mariage avec les Bohêmes, aux

notaires de passer des contrats de mariage et aux ecclésiastiques d'impartir la bénédiction nuptiale sous peine d'amende. Pour qu'un tel texte soit écrit, on peut penser que les mariages mixtes étaient déjà d'actualité au 18<sup>ème</sup> siècle.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, certains Bohémiens se sont mariés avec des Basques, mais il est difficile de savoir combien tant les homonymes sont nombreux, et qu'en se mariant avec un Basque, la personne bohémienne n'est plus marquée comme telle sur les actes. Pour exemple en 1857, un fils de Bohémien né à Bussunarits se marie avec une fille d'institutrice et petite-fille d'instituteur. Ils sont tous deux marqués journaliers sur leur acte de mariage et les professions des parents ne sont pas mentionnées. En 1876 à Larribar, un Bohémien a un enfant avec son épouse qui n'a pas un nom bohémien. En 1883, on retrouve semble-t-il le même couple à Pagolle, lui est devenu laboureur et elle cultivatrice.

On peut par contre relever que les Bohémiens se marient très souvent entre eux. Pour 15 mariages relevés dans 6 villages de Basse-Navarre entre 1847 et 1856, soit 30 personnes, seules 5 ne portent pas de patronyme bohémien relevé sur d'autres actes (une fille de journalier sans profession, un maçon fils de cultivateurs, un journalier fils de métayers, un marchand de chiffons fils d'une ouvrière et une fille de mendiants sans profession). De plus, les familles semblent vivre en réseau sur toute la Navarre (française et espagnole) et la Soule. Ainsi à Irissarry, un tondeur né à Ossas se marie avec une femme originaire du Baztan, tandis qu'une jeune Bohémienne née à Bidarray se marie avec un jeune né à San Miguel. 3 enfants de Bohémiens de Basse-Navarre se marient à Menditte. Très souvent aussi, le réseau se limite à quelques villages et familles du voisinage. Un couple d'Hélette mariera ainsi ses deux fils à deux sœurs de Méharin, et sa fille semble-t-il à un cousin des deux sœurs à Hélette.

### **Des actes parfois douteux**

Les actes semblent souvent comporter des anomalies. Toujours à Irissarry pour la période de 1860 à 1872, 4 hommes (un Bohémien, un vannier, un faiseur de paniers et un rempailleur de chaises bohémien) ont pour épouses 4 personnes portant les mêmes nom et prénom. Un tondeur de mulets est marié à une personne pour la naissance d'un enfant en 1848, puis à une autre pour un deuxième enfant en 1850. Très souvent aussi, les âges déclarés ne suivent pas le cours normal des années.

Un acte relevé à Larribar en 1884 comporte de nombreuses ratures et concerne une famille de rempailleurs de chaises : le nom de l'enfant et celui des parents sont rayés et remplacés une ou deux fois. Une mention dans la marge précise que les témoins ont approuvé les corrections.

En 1895 sur les registres de St Palais, un homme est marié à Marie L, qui se prénomme Jeanne 4 ans plus tard, à moins qu'ils ne s'agisse d'un autre couple, mais il serait étonnant qu'ils aient tous exactement le même âge.

Ayant parcouru un grand nombre d'actes dans plusieurs villages, j'ai l'impression que les Bohémiens se déclarent parfois à l'état civil sous le nom d'un autre membre de leur communauté.

### **La cohabitation**

En 1766 dans les Etats de Navarre, un texte interdit aux habitants, sous peine d'amende, de donner retraite aux Bohémiens dans leurs maisons, granges, bordes ou autre bâtiment. On peut donc penser qu'au 18<sup>ème</sup> siècle déjà, les Bohémiens se logeaient dans les bâtiments des habitants du pays. Au 19<sup>ème</sup> siècle en tout cas, les Bohémiens sont installés, et restent pour de longues périodes dans les mêmes maisons ou bordes de certains villages. Plusieurs familles (souvent en parenté) y cohabitent. Ils sont locataires, mais parfois aussi maîtres de maisons.

Ainsi à Irissarry, les Bohémiens recensés vivent en 1860 dans 4 maisons et 3 bordes.

A Bunus, 17 personnes sont recensées en 1860 dans deux maisons : Amailloteguy et Sarraillarteguy. Parmi les habitants de la maison Amailloteguy, on trouve d'autres noms souvent attribués aux Bohémiens du Pays Basque même si la mention n'est pas toujours présente. Ainsi entre autres :

- le décès d'une mendiante en 1841,
- la reconnaissance d'un enfant par un jeune couple de Bohémiens en 1859,
- l'arrestation pour vagabondage d'une Bohémienne de 14 ans native de Tardets,
- le décès d'un jeune homme de 18 ans, sans profession, bohémien en 1871,
- la naissance de la fille d'une vagabonde en 1872,
- la naissance de deux enfants en 1872 puis en 1885 d'un fabricant de paniers et de son épouse.

Des habitants de Bunus témoignent aujourd'hui que cette maison de petite taille a été démolie dans les années 40, juste après que le dernier propriétaire, bohémien, ait quitté le village.

A Bussunarits, pour la période de 1847 à 1889, plusieurs Bohémiens, vanniers, tondeurs et mendiants sont locataires de la maison Larraburia. A partir de 1867, deux de ces couples (dont les hommes sont vannier et tondeur) sont déclarés propriétaires d'une partie de la maison. Mais d'autres maisons du village (Larraldia, Petitenia, Curutcheta) sont également habitées par cette population, et les familles vont passer d'une maison à l'autre au cours des années, preuve qu'elles vivaient en communauté mais aussi qu'elles étaient sédentarisées dans le village. On peut suivre sur quatre générations deux couples, dont l'un est originaire de Bustince mais viendra s'installer à Bussunarits. Les enfants frère et sœur du premier couple vont se marier avec les frère et sœur du second. Dans le premier couple, le père est tondeur bohémien et la mère mendiante. Dans le second le père est mendiant et la mère ménagère. 2 petits-enfants de ces deux couples vont fonder leur famille à Bussunarits, se mariant à deux mendiants.

Les groupes ne semblent pas fréquemment bouger et changer de village. Cependant, aucun bohémien n'était recensé dans la commune d'Ispoure en 1860, alors que cette commune est connue aujourd'hui pour sa population bohémienne. Quand j'ai rencontré des personnes d'Irissarry et leur ai parlé de l'importance du groupe de Bohémiens dans leur village, ils ont été étonnés car ils étaient persuadés que les Bohémiens vivaient plutôt dans un village voisin.

### **Comment sont-ils « décrits » sur les actes quand ils ne sont plus marqués Bohémiens**

Petit à petit, la mention de bohémien ne va plus paraître sur les actes de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, laissant la place à des professions exercées par d'autres dans le pays. Seule la profession de vannier va persister un peu plus longtemps.

Déjà en 1858 à Bussunarits, un enfant naît d'un couple de cultivateur et ménagère. Ce couple et leur enfant seront pourtant sur la liste des Bohémiens de 1860.

A Irissarry, le dernier acte portant la mention de « Bohémien » date de 1874.

Très souvent les descendants exercent la profession de « journalier » ou « journalière », parfois de laboureur. Beaucoup sont aussi devenus sandaliers.

A Menditte en 1866, une fille née à Suhescun d'un Bohémien et d'une Espagnole va se marier avec un sandalier, et il sera seulement dit qu'elle est ouvrière; en 1878, deux sandaliers vont également se marier sans qu'aucune mention n'apparaisse, alors qu'ils sont tous deux fils de Bohémiennes de Basse-Navarre. Un fils de vannier de Menditte est devenu instituteur en Basse-Navarre. Sur l'acte de mariage, le père du marié est devenu laboureur.

### Les Bohémiens et la justice

J'ai consulté des archives de la prison de St Palais (pour les années 1832, 1843 puis de 1863 à 1868) et du dépôt de mendicité de Bayonne (pour la période de 1860 à 1868). Je n'ai pas systématiquement étudié tous les documents mis à disposition aux archives de Bayonne, puisque mon but était seulement de dégager une « tendance » au 19<sup>ème</sup> siècle. On va s'apercevoir qu'en Basse-Navarre et Soule, comme ailleurs en Europe, les Bohémiens ont été poursuivis pour les mêmes faits qui leurs étaient reprochés dans tous les territoires où ils passaient : petits vols de bétails ou récoltes et vagabondage avec mendicité.

En 1832, sur un total de 117 arrestations ou les autochtones sont le plus souvent accusés de contrebande ou de fraude, 16 jeunes Bohémiennes (mais sans la mention) ou tondeurs de mulets sont accusés de vagabondage, de vols, de contrebande ou « prévenus d'excès ». 10 sont natifs de Basse-Navarre, 2 de Soule et 4 d'Espagne mais résident en France.

En 1843, sur un total d'environ 70 arrestations pour des affaires de fraudes, de dettes, de bagarres, de vols et beaucoup de reconduites simples à la frontière, 16 paraissent concerner des membres de la communauté bohémienne. La mention de bohémien paraît à 6 reprises : un tondeur de mulets né à Bilbao en Biscaye, un vannier né à Andoain en Gipuzcoa, et quatre femmes nées en Basse-Navarre. 2 tondeurs sont originaires de Legasa et Izaba en Navarre d'Espagne et un vannier est natif de St Jean le Vieux. 7 autres personnes n'ont aucune mention. Certains sont juste accusés de vagabondage, d'autres de vols (de poules, de chevaux ou de moutons).

Parmi les condamnations du premier semestre 1867, 14 personnes sont arrêtées pour mendicité (dont 10 ont des noms bohémiens), 8 pour vols (dont 1 avec un nom bohémien), 2 pour outrage à agent (dont 1 tondeur bohémien) et 24 pour coups et blessures (dont aucun bohémien).

Si l'on s'intéresse à une période plus longue :

- La plupart des Bohémiens sont condamnés pour **vagabondage et mendicité**, parfois par famille entière. En mars 1860, un arrêté du préfet interdit la mendicité et demande à chaque commune de donner l'assistance aux indigents invalides qui y sont domiciliés depuis plus d'un an. Une délibération du conseil municipal d'Amendeux-Oneix approuve cette mesure et précise que grâce à elle « il n'est plus question de secourir la paresse et l'oisiveté de ces légions de Bohémiens et de vagabonds étrangers mais de compatir à la misère et l'infirmité d'une connaissance, d'un voisin, devoir que l'on remplit toujours avec plaisir et empressement... ». A partir de ce moment , beaucoup de personnes vont être arrêtées et détenues une courte période à Saint-Palais. Les invalides ou vieillards sont ensuite remis à leurs villages ou à leurs familles, alors que les autres, dont beaucoup de Bohémiens, sont dirigés vers le dépôt de mendicité de Bayonne, pour une période que je n'ai pas réussi à vérifier . Un document précise que ce dépôt est destiné à la correction et n'est pas un hospice. Voici un extrait de jugement : « P. est un Bohémien chez qui le goût de l'oisiveté est très prononcé, il a besoin de séjourner encore au dépôt pour être suffisamment amendé. ». Un peu plus tard, certains mendiants (mais surtout des personnes âgées et des invalides) sont autorisés à mendier certains jours de la semaine dans les petits villages. Une mendicante bohémienne sera elle aussi autorisée par le sous-préfet, car ayant trois enfants en bas âge, à mendier au lieu d'être envoyée au dépôt de mendicité.

- D'autres sont condamnés pour **rupture de ban**, c'est-à-dire que les Bohémiens étaient parfois éloignés du département par ordre du Préfet mais qu'ils y revenaient. Pour exemple, une Bohémienne se retrouve ainsi retenue en Corse tandis qu'une autre, semble-t-il de la même famille, est assignée à résidence à Bar sur Aube en Champagne Ardennes.

- Une autre partie, moins importante, est condamnée pour **vols**. Il s'agit souvent de petits vols (par exemple de récolte ou de bois, d'un cheval, de poules, ou de la coupe d'une haie).

Certains sont très jeunes : un enfant bohémien de 10 ans est condamné à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 18 ans en 1860. Les femmes sont aussi souvent condamnées que les hommes. Dans la période de 1864 à 1874, treize d'entre elles ont d'ailleurs accouché en prison ; d'autres étant emprisonnées avec leur enfant en bas âge.

Les documents signalent qu'elles étaient souvent vêtues de plusieurs jupes ou jupons, d'une robe d'indienne (qui veut dire en tissu de coton imprimé) et de deux foulards. Afin de vérifier si la situation était la même en Béarn, j'ai consulté pour la même époque les archives des maisons d'arrêt d'Oloron et Orthez. On trouve aussi un grand nombre de personnes arrêtées pour mendicité, mais le phénomène féminin est absent. Aucun Bohémien n'est mentionné sur les actes.

En 1889, un échange de courrier entre le maire de St Palais et le procureur concernera des « scandales qui auraient été provoqués par des Bohémiennes se livrant à la prostitution à St Palais ». Je n'ai pas trouvé de traces des suites de cette affaire.

### **Les noms de familles**

Sur les actes, et même s'ils concernent la même personne ou les membres d'une même famille, les patronymes peuvent être orthographiés différemment. Ce phénomène est courant dans les enregistrements des actes et ne concerne pas que les familles de Bohémiens. Ainsi pour Etcheverria / Etcheverry / Etcheberry, Aguer/ Aguerre/ Daguerre, Maillo/Maillet/Amaillo, Urruty/Urruti/Urrutia, Recalt/Errecalt/Recalde/Errecalde/ Errecart, Barneix/Barnetche, Valdez/Baldes...

### **Les noms de familles de la liste des Bohémiens de 1860**

**27** Aguerre/ Daguerre, **1** Aiçaguer, **2** Alvarez, **10** Apaty, **3** Ardaïtz, **6** Aroztegy, **1** Balunda?, **9** Barneix/Barnetche, **1** Benta, **7** Carriquiry, **1** Cherborra?, **2** Escos, **2** Espil, **1** Etchegaray, **2** Etchenique, **1** Etchepare, **49** Etcheverry/Etcheberry, **13** Eyherabide, **1** Harotçarena, **4** Ilharregory, **1** Inkale?, **10** Itce, **4** Laplace, **26** Larregain, **2** Maillo, **1** Oros, **8** Ospitaletche, **1** Picaçoury, **3** Recalde/Errecalde, **3** Ruiz, **32** Uhart, **8** Urruty / Urrutia, , **5** Valdez/Baldez, **2** que je n'ai pas pu déchiffrer et **3** avec des prénoms féminins seulement.

### **D'autres noms qualifiés de Bohémiens trouvés sur les actes d'Etat civil , dans les écrous de la prison de St Palais ou dans les listes du dépôt de mendicité de Bayonne au 19<sup>ème</sup> siècle**

Abbadie – Apathie – Bacho – Bentaberry - Borda – Castilla - Errecalt/Errecart/Recalt - Garcia – Heguy - Lapats - Larraburu - Pierresteguy - Plaça – Silva

### **D'autres tondeurs ou vanniers au 19<sup>ème</sup> siècle:**

Otheguy –Bidegain –Bordegain – Bernatené – Burgorry - Letchaureguy – Maïnard – Castet – Tambourin –Rospide – Lacoume dit Irigoyen – Muriet dit Barreix – Basterreix

**Au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle, en 1902**, le sous-préfet de Mauléon demandera un nouveau recensement des Bohémiens aux maires des communes. Je n'ai pu retrouver que la liste de la commune de St Palais, recensant 22 personnes :

**9** Larregain, **2** Eyherabide, **1** Escos, **3** Aguerre, **1** Daguerre, **2** Etcheberry, **1** Etcheverry, **1** Arosteguy, **1** Cabanne, **1** Itcé

## En conclusion

Ces recherches sur les papiers administratifs du 19<sup>ème</sup> siècle éclairent certains points. Il existait bien en Basse-Navarre et en Soule une communauté de Bohémiens tsiganes. Il ne s'agissait pas juste d'un groupe de Basques qui vivaient « comme des Bohémiens ». Leur mode de vie ressemblait en de nombreux points à celui d'autres groupes tsiganes d'Europe. Ils exerçaient les professions de tondeurs de mulets ou vanniers. Les femmes étaient mendiante et vêtues de plusieurs jupons et jupes sous leur robe, même en été. Plusieurs groupes, installés dans des villages différents, vivaient en lien étroit sur la Basse –Navarre, la Navarre espagnole et la Soule et, bien qu'ils se soient parfois mêlés à la population basque par des mariages, l'endogamie (c'est-à-dire le mariage entre pairs), était plus importante.

En plus de ce que l'on peut trouver sur ces papiers, des témoignages écrits disent que ces Bohémiens employaient jusqu'à il y a peu des mots de vocabulaire en romani (langue des Tsiganes) dans la langue basque qu'ils parlaient. Ils ont appris la langue basque, tout comme les groupes tsiganes ont à chaque fois appris la langue du pays dans lequel ils s'arrêtaient puisque leur économie et leur survie est toujours basée sur un échange avec les autochtones. Ils étaient sédentaires mais il semblerait que certains d'entre eux circulaient en été. Dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, des habitants se souviennent qu'ils mangeaient du hériçon, qu'ils avaient un incroyable don d'orateurs et du sens de la répartie, que certains dansaient très bien le fandango et qu'ils avaient un sens de la fête assez excessif. Certains de leurs descendants ont encore un type physique reconnaissable: teint mât, cheveux bruns et regard très clair ou noir qui les fait ressembler aux Gitans ou à certains Tsiganes d'Europe de l'Est.

Toutes ces particularités se retrouvent encore aujourd'hui dans de nombreux groupes tsiganes d'Europe qui n'ont pas été assimilés et continuent de vivre en harmonie avec leur culture.

Elles sont trop nombreuses à mon avis pour que ces Bohémiens du Pays Basque n'aient été qu'un groupe influencé par la culture d'un autre à un moment de l'histoire.

Dès le 19<sup>ème</sup> siècle, le choix d'une activité agricole, les mariages mixtes, parfois simplement le déménagement pour s'installer dans une autre vallée, et surtout la prolétarianisation, ont fait qu'un grand nombre d'entre eux se sont intégrés dans l'économie de la région, et du même fait « fondus » dans la population. Leurs descendants ont connu, comme beaucoup d'habitants de ce pays, une ascension sociale au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. Parmi eux, beaucoup ne savent pas qu'ils ont des origines bohémiennes.

Mais cette forme d'« intégration » se poursuit et n'est pas encore terminée au 21<sup>ème</sup> siècle. Même si ici, les Bohémiens ont perdu beaucoup de traits de leur culture (traditions ou métiers), il existe encore un groupe vis-à-vis duquel il n'est pas rare encore de nos jours d'entendre des propos racistes.

Je ne parle pas ici, bien qu'elle me gêne aussi, de la manière actuelle et très courante de nombreux Basques de lancer à un ami : « Quel bohémien ! » parce qu'il est habillé de manière débraillée, qu'il vit sans le soucis du qu'en dira-t-on, qu'il est excessif dans sa manière d'être... Je parle de celle beaucoup plus méprisante que l'on entend aussi encore et qui est adressée aux gens qui sont véritablement d'origine bohémienne.

Dans ce contexte, il semble évident que rares sont les individus se revendiquant fièrement de cette origine. Je dois avouer que cette situation m'empêche moi aussi d'aller ouvertement rencontrer certaines personnes pour leur demander des témoignages. Je l'ai quand même fait à quelques reprises, très prudemment. Pour l'une d'elles, ma demande concernait l'autorisation de remonter la généalogie de sa famille pour savoir si elle était d'origine bohémienne. Après son aval et cette supposition s'étant vérifiée, je suis allée lui faire part de mes découvertes. Quelques mois après, cette personne n'avait toujours pas osé aborder le sujet en famille.



Pour une autre, qui elle se revendiquait d'origine bohémienne, j'ai voulu mettre en place une série d'entretiens, mais apparemment, elle-même ou des membres de la famille n'ont pas désiré remuer le passé. Cette personne m'a cependant éclairée sur un point : la petitesse des maisons de Bohémiens construites au 20<sup>ème</sup> siècle dans certains villages (Ispoure, Garindein...) serait en partie due au fait que les Bohémiens sont locataires du terrain sur lequel ils ont construit, donc à la merci d'une rupture de bail .

J'ai aussi tapé aux portes de certains villageois, afin de retrouver les lieux d'habitation des Bohémiens du 19<sup>ème</sup> siècle. Et là encore les tensions étaient palpables. Certains habitants ont heureusement ouvert leur porte et leurs connaissances sur la question, m'apportant de précieux renseignements, d'autres sont par contre apparus extrêmement méfiants !

Je pense qu'il est temps aujourd'hui de lever cette couverture qui étouffe l'histoire des Bohémiens du Pays Basque. Nier que cette population est installée dans notre petit pays depuis longtemps revient à nier son existence et sa culture. Vu leur nombre mais aussi leur caractère et celui de leurs descendants, je suis pourtant convaincue qu'il existe une certaine « attitude basco-bohémienne », qui se manifeste encore de nos jours dans le dynamisme du Pays Basque dans les domaines culturel, politique, économique et artistique.

Mais au terme de ces quelques recherches, il reste encore beaucoup de zones d'ombres.

Les actes révèlent qu'il existait un groupe important de Bohémiens sédentaires ou semi-nomades au 19<sup>ème</sup> siècle en Basse-Navarre, et que des membres de ce même groupe, moins nombreux cependant, habitaient en Soule.

D'autre part, on remarque que certains Bohémiens, aux noms basques mais aussi parfois espagnols, venaient de la Navarre espagnole. J'ai relevé dans les archives de la prison de St Palais 2 personnes se prénommant « Calo », et le premier acte de naissance trouvé en Soule en 1683 concerne un certain « du Calo », qui veut dire noir en langue gitane d'Espagne. Une petite partie des tondeurs de mulets que l'on retrouve du côté français est née en Espagne.

Toute la communauté de Bohémiens de Basse-Navarre et de Soule serait-elle issue du déplacement d'un groupe de Gitans d'Espagne ? Ou d'un groupe de Tsiganes d'Espagne différent de celui des Gitans ? Ces Tsiganes « espagnols » ont-ils rejoint un autre groupe de Tsiganes déjà installé du côté français ? Ou le même groupe était-il installé sur les deux côtés de la frontière ? Je pencherais pour cette dernière hypothèse car dans tous les papiers administratifs, c'est bien la mention de bohémien qui paraît et non celle de gitan. Au Pays Basque, on parle aussi de Romanichels ( Erromintxelak ) mais je n'ai pas trouvé ce terme dans les documents officiels.

Il faudrait bien sûr aussi, pour avoir une photographie du Pays basque nord, effectuer un travail de recherches en Labourd. Mais également travailler sur le 20<sup>ème</sup> siècle car certains Bohémiens du Pays Basque n'ont pas abandonné leur mode de vie tsigane. Certains, au début du siècle, étaient titulaires du carnet anthropométrique délivré aux nomades et se seraient liés par le mariage à des membres de la communauté tsigane manouche. Parmi eux, à cause de leur origine, quelques uns auraient même vécu l'internement dans des camps pendant la seconde guerre mondiale.

Il faudrait aussi pouvoir recueillir des témoignages des Bohémiens eux-mêmes. Je profite donc de cet article pour dire aux personnes d'origine bohémienne, qui savent qu'elles le sont ou qui pensent l'être, que je serais très heureuse si elles me contactaient pour affiner encore plus ces recherches.

Je voudrais aussi préciser qu'ayant continué parallèlement à ces recherches dans les documents administratifs à m'intéresser aux mascarades qui ressemblent à celles de la Soule en Europe, je suis toujours convaincue qu'il y a là une piste à mieux creuser. Je maintiens en effet l'hypothèse que dans toutes ces régions de mascarades (Catalogne, Italie, Pays basque, Moldavie roumaine...), des membres d'un même groupe de Tsiganes se sont sédentarisés et que cette forme de spectacle leur appartient autant qu'à tous les autochtones de ces différentes régions qui se la sont appropriée. Des Tsiganes se sont installés dans nos régions et leurs traditions ont fortement influencé les nôtres.

Pour terminer, j'espère que ces quelques recherches participeront modestement à donner sa place à un peuple minoritaire que tant de pays se sont appliqués à effacer de leur histoire officielle, et qui, bien qu'ayant laissé tant de traces, arrange tout le monde quand il devient invisible.

Ici comme ailleurs....

Nicole Lougarot  
Décembre 2011